

## L'Europe avance...



### Les députés européens nous éclairent sur l'interdiction des lampes à incandescence

Les traditionnelles ampoules à incandescence de 100 Watt sont en train de disparaître: depuis le 1er septembre 2009, elles ne peuvent plus être produites et vendues en gros dans l'Union européenne. D'autres ampoules, trop gloutonnes en énergie, disparaîtront également d'ici à 2012.

Depuis le début du mois, les lampes transparentes à incandescence de 100 Watt ou plus sont interdites à la vente dans l'Union européenne (UE). Seuls les détaillants auront le droit d'écouler leurs stocks. D'ici 2012, les lampes à incandescence dépolies et les halogènes à faible rendement énergétique disparaîtront aussi.

Cette interdiction progressive vise à **augmenter l'efficacité énergétique des ampoules présentes sur le marché**. Une lampe à incandescence classique n'utilise que 5 à 10 % de l'énergie qu'elle nécessite pour produire de la lumière, la déperdition de chaleur étant énorme. Les lampes fluocompactes, les halogènes à basse consommation ou les diodes électroluminescentes représentent aujourd'hui des alternatives crédibles et économes en énergie.

### Choix durable vs. choix libre

**Le Néerlandais Bas Eickhout**, membre du groupe des Verts, ne considère pas la mesure comme une interdiction des lampes à incandescence mais plutôt comme une amélioration des normes d'efficacité énergétique. Partant de là, les produits qui ne satisfont pas aux nouvelles normes doivent disparaître. **Il pense que cette mesure permettra aux citoyens de faire des choix durables et d'économiser environ 50 euros sur leur facture d'électricité annuelle.**

*« Interdire complètement les ampoules à incandescence, c'est traiter les citoyens européens avec condescendance. Ils ne souhaitent pas que nous leur expliquions quelles ampoules ils doivent utiliser »,* défend en revanche l'Allemande Anja Weisgerber (Parti populaire européen). *« Bien que les économies d'énergie soient importantes, les préoccupations des citoyens doivent être considérées avec sérieux »,* affirme-t-elle.

## **S'agissait-il d'une décision technique ou politique ?**

La date d'interdiction et le type d'ampoules interdites a été décidé par un comité d'experts mis en place par la Commission européenne. **Anja Weisgerber** s'est élevée contre cette procédure, appelée *comitologie*, au motif que **les décisions sont prises « trop vite, sans discussion publique, et derrière le dos du Parlement européen et des citoyens européens »**. Elle avait proposé une résolution en ce sens, qui n'a pas été suivie par la commission de l'environnement du Parlement européen. Cette dernière a en effet le pouvoir de bloquer la procédure de comitologie.

## **Lampes fluocompactes : bonnes ou mauvaises ?**

Les lampes fluocompactes utilisent 80 % d'énergie en moins que les ampoules traditionnelles. Dans le même temps, elles durent jusqu'à dix fois plus longtemps. Cependant, elles contiennent du mercure, potentiellement problématique pour la santé, ne sont pas très esthétiques et mettent du temps à éclairer correctement. La Commission européenne aurait-elle mieux fait d'attendre que d'autres technologies, comme les diodes électroluminescentes, soient entièrement mises au point ?

*« Il aurait été souhaitable de plus se focaliser sur la recherche de meilleures alternatives », soutient Anja Weisgerber, qui insiste sur le recyclage des lampes fluocompactes. Sur ce dernier point, Bas Eickhout la rejoint. Il pense cependant que la directive stimule la recherche dans le secteur des diodes électroluminescentes. Par ailleurs, il rappelle que les lampes à incandescence dégagent également du mercure. Comme elles utilisent plus d'électricité que les lampes fluocompactes, elles produisent plus de mercure.*

**Plus d'informations sur : <http://www.europarl.europa.eu/>**